Dossier de Présentation

ENSTA ParisTech

4L TROPHY Desert Aventure!

EDITION 2011
DU 17 AU 27 FÉVRIER 2011

École des Ponts ParisTech

DEVENEZ PARTENAIRE D'UN 4L TROPHY PAS COMME LES AUTRES

Sommaire

Présentation du 4L Trophy 5
Principe. 5
Un grand événement étudiant. 5
Un formidable projet humanitaire. 5
Qui sommes-nous ? 6
Francois-Xavier Colle. 6
Damien Augagneur. 6
Notre Association 6
Notre projet. 7
Un beau projet humanitaire à Temara au Sud de Rabat. 7
Présentation du dispensaire de Temara. 7
Présentation de l'école d'agriculture de Temara. 7
Un projet : Utiliser nos connaissances d'élèves ingénieurs pour une réalisation pérenne. 7
Une participation performante au 4L Trophy. 8
Nos envies. 8
Nos atouts. 8
Notre Budget 9
Pourquoi nous aider? 10
Un support publicitaire très compétitif. 10
Couverture médiatique du rallye. 10
Notre engagement. 10
Comment nous aider ? 11
Choisissez un encart publicitaire. 11
Signature d'un Contrat de partenariat. 11
Aide en Nature 11
AGENDA. 12
ANNEXES 13
Statuts de l'Association 13
Contrat de Partenariat 19
CONTACT. 22

Présentation du 4L Trophy

Principe.

Créé en 1997 par Désertours et l'ESC Rennes, le 4L Trophy est un raid automobile regroupant chaque année des centaines d'étudiants (**plus de 1000 4L** en 2010) qui parcourent 6000 km entre la France, l'Espagne et le Maroc. Bien que cette épreuve soit courue sur des 4L de série, les équipages ont à traverser **1500 km de désert** Marocain. Le rallye présente des étapes d'orientation pure avec pour seules aides un road book et une bonne boussole ponctuées de franchissements de dunes et autres épiques passages d'oueds.

Un grand événement étudiant.

Le rallye se court par équipage de deux étudiants ce qui en fait un des plus grands rassemblements de ce type avec **plus de 2000 étudiants** réunis pendant 10 jours, le rallye étant encadré par au moins 200 bénévoles. Les participants construisent leur projet tout au long de l'année qui précède la course en faisant connaitre l'événement dans leurs écoles, en réunissant le budget nécessaire à cette aventure et en préparant la 4L. C'est **une voiture simple d'utilisation et sans confort particulier**. Sa relative simplicité mécanique en fait la parfaite compagne pour ce type de rallye.

Un formidable projet humanitaire.

Le 4L Trophy est **un acte de solidarité** envers le pays qui nous accueille: le Maroc. Les étudiants s'engagent à trouver et à emporter **50 kg de fournitures scolaires** qui seront remises à l'association Enfants du Désert[1]. Celle ci se charge de la distribution.
Depuis 9 ans, l'objectif du rallye est: un cartable pour scolariser un enfant. Cette année d'après Laëtitia Chevallier la présidente de l'association enfant du désert **80 tonnes de fournitures** ont été acheminées et **25000 enfants** en bénéficieront.

[1] Pour plus d'informations sur cette association, vous pouvez consulter le site http://enfantsdudesert.org/

Qui sommes-nous ?

Nous nous sommes rencontrés en prépa où nous avons pu développer une amitié sincère et profonde. Nos qualités respectives ainsi que notre expérience dans de tels projets font de nous un équipage solide et ambitieux

Francois-Xavier Colle.

François-Xavier Colle. 20 ans. Elève en première année à **l'Ecole des Ponts et Chaussées**. François-Xavier à découvert toutes les branches du scoutisme, maintenant chef chez les bleus (11-14 ans) ; il est parti l'été dernier en Inde pendant plus d'un mois pour aider les Intouchables. Un projet qui a nécessité plus de 90 000 euros de budget.

Damien Augagneur.

Damien Augagneur. 19 ans. Elève en première année à **l'Ecole Nationale Supérieure de Techniques Avancées** à Paris. Damien a derrière lui plus de dix ans de scoutisme, il est maintenant chef au service des plus jeunes. Passionné de sport et amoureux de la nature il aime les voyages au cœur des grands espaces et part cet été découvrir la Russie.

Notre Association

Nous avons récemment créé **notre association « Hopes, Desert & 4L »**[2] pour donner un vrai cadre à notre projet. Cette association a été déclarée au Journal Officiel le 06 Février dernier. Son objet est *d'organiser et de participer à des évènements sportifs ayant un objectif humanitaire. En effet, il s'agit ici de réaliser un projet humanitaire au travers d'un raid automobile au Maroc: le 4L Trophy. A ce raid participent des centaines d'étudiants, qui en partant de Paris ont pour défi de rejoindre Marrakech en voiture 4L, afin de délivrer des fournitures scolaires aux enfants marocains.* Elle permettra peut être à d'autres étudiants de prendre notre suite dans les années qui suivent. Nous espérons sous peu être reconnus d'utilité publique et bénéficier du **crédit d'impôt de 66% pour nos donateurs**, le dossier est en cours auprès du centre des impôts du 14è arrondissement de Paris.

[2] Veuillez trouver en Annexe les statuts de notre association ainsi que le récépissé de Déclaration de sa Création.

Notre projet.

Un beau projet humanitaire à Temara au Sud de Rabat.

Présentation du dispensaire de Temara.

Le dispensaire existe depuis 1953. Le responsable actuel, le père Couturier, un médecin jésuite, y est arrivé en 1963. L'activité du dispensaire s'articule autour de trois pôles. Il y a d'abord **l'aide médicale** auprès de la population locale démunie et sans couverture sociale. Le dispensaire assure également **un suivi nutritionnel et un soutien scolaire auprès des enfants**. Enfin, c'est **un centre de formation pour jeunes filles.**

Présentation de l'école d'agriculture de Temara.

Cet établissement scolaire a été créé en 1950 sous le nom du C.I.D.E.R.A (Centre d'Instruction et d'Education Rural Africain). Il a dispensé un enseignement quasiment francophone et ce, jusqu'en 1981, date à laquelle, l'établissement est passé sous la tutelle du Ministère de l'agriculture Marocain.
A travers les objectifs qui lui sont assignés, l'école :
- **Participe à la formation des jeunes désirant s'orienter vers le monde agricole**.
- **Contribue au développement et à la promotion du monde rural**.
Les élèves vivent tous en internat, au sein d'une structure pavillonnaire qui vise à développer une formation sociale et humaine. A travers un système de vie en équipe dans des pavillons indépendants, les élèves – au nombre de 10 environ, de tous les niveaux - acquièrent progressivement le sens de la responsabilité et de l'organisation.

Un projet : Utiliser nos connaissances d'élèves ingénieurs pour une réalisation pérenne.

Au dispensaire ou à l'école d 'agriculture, notre démarche va être d'une part de s'ouvrir à la culture de ce pays. Nous voulons dépasser les différences pour mieux connaître l'autre. C'est l'occasion pour nous de sortir de nos habitudes, de notre confort, afin de regarder ce qui se passe loin de chez nous et d'aider ceux qui ont moins de chance. Pour selon nous allons **mettre à profit notre début de formation d'ingénieur dans une mission de développement pour ce dispensaire.**

D'autre part, soutenir le dispensaire est aussi une façon concrète de remercier la population dans le besoin du pays qui nous accueille. En effet, nous souhaitons apporter notre soutien aux trois missions de ce dispensaire sur le long terme.

Une participation performante au 4L Trophy.

Nos envies.

Nous aurons à cœur lors du rallye de **figurer en bonne position dans les classements** qui se font sur le nombre des kilomètres parcourus au cours de l'étape. Ceci pour pouvoir faire honneur aux personnes qui nous ont soutenus dans notre aventure sportive. Nous espérons aussi pouvoir **vivre des moments d'entraide avec les autres équipages** lors de problèmes mécaniques ou d'ensablements. Ce pourra être aussi l'occasion d'échanger sur notre projet et de présenter nos partenaires qui nous aident à le réaliser.

Nos atouts.

Pour réussir ce formidable défi que nous offre le désert marocain nous savons que nous pouvons nous appuyer sur de nombreux points.
Nous avons tout les deux **un fort gout pour l'aventure**. La perspective de partir dans un endroit qui nous est complètement inconnu nous réjouit par les découvertes que l'on pourra y faire et par la chance que cela nous offre de développer encore nos capacités d'adaptation. Notre côté sportif sera aussi surement d'un grand secours lors ce qu'il s'agira de tenir physiquement dans la chaleur et les cahots de la route. Nous pratiquons plusieurs sports chacun et ce goût de l'effort et du dépassement de soi a formé notre volonté. Nous ne lâcheront pas facilement. Notre souci de performance et notre rigueur nous permettront de faire plus que participer à ce formidable challenge.
D'un point de vue technique, le scoutisme outre tous les points précédents qu'il nous a permis de développer nous a aussi appris l'orientation à la boussole au travers de nombreux exercices grandeur nature. De plus, nous comptons bien suivre une **formation sérieuse en mécanique** auprès de jeunes passionnés qui ont déjà restauré de tels véhicules ou qui ont participé à ce type d'événements.
Enfin, notre volonté d'apprendre et notre débrouillardise nous l'espérons feront le reste.

Notre Budget

Dépenses	
Frais d'inscriptions Cette somme comprend : -l'inscription de l'équipage. -la communication et la médiatisation du raid -bateau aller–retour pour la traversée du détroit de Gibraltar -l'assistance technique -l'assistance médicale -l'organisation	3 100 €
Projet humanitaire à Temara	600 €
Achat Véhicule	700 €
Assurance Véhicule	400 €
Preparation Véhicule	500 €
Essence et péages (6000 km)	800 €
Communication	200 €
Pièces de rechange et Accessoires Obligatoires	400 €
TOTAL	**6 700 €**

Recettes	
Sponsoring par encarts publicitaires	6 400 €
Dons	300 €
TOTAL	**6 700 €**

Pourquoi nous aider?

Un support publicitaire très compétitif.

Nous vous proposons d'arborer sur notre 4L votre logo, nom… Ce support vous permet de toucher un large public pour un tarif extrêmement compétitif. En effet, un encart 5x5 cm dans un hebdomadaire coûte environ 750 € pour une durée d'une semaine. Un encart 50x50 cm sur notre 4L coûte environ 1000 € pour une durée d'un an. Une 4L couverte d'encarts publicitaires attire aussi de façon beaucoup plus efficace le regard des gens et constitue un support original et décalé.

Couverture médiatique du rallye.

Le 4L Trophy est devenu **un des plus gros rallyes du monde**. Il bénéficie d'une couverture médiatique exceptionnelle[3] :

- Plus de **3h de reportages** sur des **chaînes nationales** et **internationales.**
- Plus de **2000 articles** dans la presse **locale et nationale**.
- Des **dizaines** de spots radio sur toutes les stations.
- 20000 personnes au village départ.

Notre engagement.

Nous nous engageons également à **circuler de manière régulière pendant un an** de fin février 2011 après le rallye à Février 2012 dans les rues de Laval sachant que la voiture sera préparée à Laval.

Voiture type du 4L Trophy

[3] Pour consulter l'ensemble des reportages télé ou spots radio liés au 4L Trophy 2009 : http://www.4ltrophy.com/medias.html

Comment nous aider ?

Choisissez un encart publicitaire.

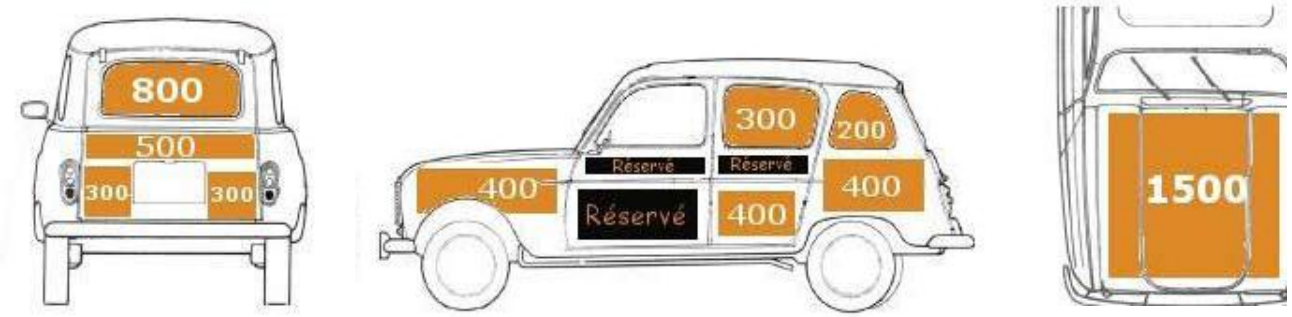

Réservé : Emplacement réservé pour l'organisation du Rallye.

Signature d'un Contrat de partenariat[4].

Dans le cadre d'un partenariat nous pourrons si vous le souhaitez signer un contrat de partenariat engageant les deux parties et élaborer avec vous ce qui scellera notre collaboration.

Aide en Nature

Tout aide en nature sera la bienvenue, que ce soit en termes de fourniture scolaire, pièces de 4L … Un descriptif plus exhaustif pourra être transmis lorsque nos besoins auront été cernés et que notre action concrète pour Témara aura été définie de manière plus précise. Des dons en nature pour Témara pourront aussi être fait, en effet ce dispensaire ne survit quasiment ou presque que grâce aux dons.

[4] Veuillez trouver en annexe un exemple de contrat de partenariat possible.

AGENDA.

Février 2010:

- Création de notre association "Hopes, Desert & 4L". Parution au JO le 06/02/2010.
- Prise de contact avec le dispensaire de Temara.
- Rédaction d'une plaquette pour présenter notre projet.

Mars-Avril-Mai 2010:

- Recherche de fonds.
- Etude de marché pour acquérir une Renault 4L puis achat.

Juin-Juillet-Aout 2010:

- Elaboration du projet humanitaire avec le dispensaire de Temara
- Préparation Technique de la voiture et de l'équipage.
- Recherche de fonds.

Septembre- Décembre 2010:

- Développement du projet à Temara
- Communication / Opération crayons 4L Trophy

Janvier-Février 2011:

- Communication/ Préparation au raid (Orientation, connaissance de la voiture)

Février 2011:

- Raid 4L Trophy suivi de quelques jours à Temara pour mettre en place le projet élaboré avec le dispensaire et les habitants.

ANNEXES

Statuts de l'Association

ARTICLE 1 - Titre de l'association

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre :

"Hopes, Desert & 4L"

*ARTIC*LE 2 - Objet

Cette association a pour but d'organiser et de participer à des évènements sportifs ayant un objectif humanitaire. En effet, il s'agit ici de réaliser un projet humanitaire au travers d'un raid automobile au Maroc: le 4L Trophy. A ce raid participent des centaines d'étudiants, qui en partant de Paris ont pour défi de rejoindre Marrakech en voiture 4L, afin de délivrer des fournitures scolaires aux enfants marocains.

ARTICLE 3 - Siège social

Le siège social est fixé à **MIAA-CIUP ch 320 5, Boulevard Jourdan (75014 Paris)**

Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration, ratifiée par l'assemblée générale.

ARTICLE 4 - Composition de l'Association

L'association se compose de :

1) Membres d'honneur, invités permanents au conseil d'administration

2) Membres bienfaiteurs

3) Membres actifs ou adhérents

Chaque année, l'Assemblée générale fixe le montant des cotisations.

ARTICLE 5 - Les membres

- Sont membres d'honneur, ceux qui ont rendu des services signalés à l'association, à la collectivité ou toute autre action pouvant appeler à considération. Ils sont dispensés de cotisation.

- Sont membres bienfaiteurs, les personnes qui versent une cotisation fixée par l'assemblée générale.

- Sont membres actifs toutes les personnes à jour de la cotisation simple.

ARTICLE 6 - Cotisation

Le montant des cotisations simples et de soutien est fixé par délibération de l'assemblée générale

Le montant des cotisations peut être modifié par délibération de l'assemblée générale.

ARTICLE 7 - Radiation

La qualité de membre se perd par :

- La démission

- Le décès

- La radiation prononcée par le conseil d'administration ou le bureau pour motif grave ou non paiement de la cotisation. L'intéressé ayant été invité par lettre recommandée à se présenter devant le bureau pour fournir des explications.

ARTICLE 8 - Les ressources

> Les ressources de l'association sont constituées par :

- le montant des cotisations
- les subventions communales, départementales, nationales, du conseil général, de l'Etat, etc...
- les dons manuels
- toute ressource autorisée par la loi.

> Comptabilité :

- Le trésorier est chargé de tenir la comptabilité.
- Il fait approuver les comptes et le budget prévisionnel par l'Assemblée Générale.

> Compte bancaire :

- Un compte bancaire est ouvert au nom de l'association.

- Les signatures du Président et du Trésorier sont déposées à la banque dès leur élection.

ARTICLE 9 - Conseil d'administration

L'association est dirigée par un conseil d'administration composé de 2 à 5 membres.

> Les membres du conseil sont élus lors de l'assemblée générale pour une période de trois ans, renouvelable par moitié tous les ans.

> Le conseil d'administration élit parmi ses membres, au scrutin secret :

1º Un Président

2º Des vice-présidents

3º Un secrétaire

4º Un trésorier

> En cas de démission d'un membre du conseil d'administration, il est procédé

à son remplacement lors de l'assemblée générale suivante. Le nouveau membre est élu pour la durée restante du mandat.

> Le patrimoine de l'association répondra seul des engagements financiers ou autres pris au nom de l'association, et aucun membre, administrateur ou non ne pourra être rendu personnellement responsables, quels que soient les actes, contrats et engagements conclus par ailleurs.

ARTICLE 10 - Réunion du conseil d'administration

> Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par an sur convocation du président.

> Les décisions sont prises à la majorité des présents ou représentés, en cas de partage, la voix du président est prépondérante. Les membres du conseil d'administration ne peuvent porter qu'un seul pouvoir.

ARTICLE 11 - L'assemblée générale ordinaire

> L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres à jour de cotisation et les membres d'honneur.

> L'assemblée générale ordinaire se réunit une fois par an.

> L'ordre du jour de l'assemblée est indiqué sur les convocations et un formulaire de pouvoir permettant de donner pouvoir à un autre membre présent lors de l'assemblée doit être prévu. Chaque membre ne peut être porteur que d'un pouvoir.

> Le président, assisté des membres du conseil préside l'assemblée et expose le bilan, le rapport d'activité et les projets de l'association.

> Les délibérations de l’assemblée sont prises à la majorité absolue des suffrages présents ou représentés.

> L'association pourra se doter d'un règlement.

ARTICLE 12 - Assemblée générale extraordinaire

Si la nécessité s'en fait sentir, ou bien à la demande des deux tiers des membres inscrits, le président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire, suivant les formalités prévues à l'article 11.

ARTICLE 13 - Règlement intérieur

Le Conseil d'Administration pourra, s'il le juge nécessaire, arrêter le texte d'un Règlement Intérieur destiné à préciser les modalités d'application des statuts. Ce Règlement sera soumis à la plus proche Assemblé Générale. Il aura, vis à vis des membres de l'association, la même force obligatoire que les présents statuts.

ARTICLE 14 - Dissolution

> Le Conseil d'administration appelé à se prononcer sur la dissolution de l'association est convoqué à cet effet.

> La dissolution ne peut être votée qu'à la majorité des trois quarts des votes exprimés.

> En cas de dissolution prononcée par les trois quarts au moins des membres présents au Conseil, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci et l'actif, s'il y a lieu, et dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.

Fait à Paris, le 21/01/2010

Le Président

Le Trésorier

Association Hopes, Desert & 4L"

Contrat de partenariat

Article 1 :

Ce contrat est établi entre d'une part l'association "…… "
au……rue……...
désigné par le parrainé et d'autre part……
……
désigné par le sponsor.

Article 2 :

Le parrainé s'engage par le présent contrat à promouvoir l'enseigne du sponsor, auprès du public de manière précisée dans l'article 4, et ce pour une durée de …… .

Article 3 :

Le présent contrat est prévu sur la base d'un partenariat financier à la hauteur de ……...
(écrire en lettres) apporté par le sponsor.

Article 4 :

Le parrainé s'engage à mettre des encarts publicitaires aux couleurs du partenaire sur la Renault 4L. Le sponsor devient ainsi un partenaire officiel d'un équipage du 4L Trophy.

Article 5 :

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties de l'une des obligations énoncées dans le présent contrat, celui-ci sera résilié de plein droit huit jours après mise en demeure restée infructueuse.

Fait à……..le…../……/…... en deux exemplaires originaux.

Le parrainé	**Le sponsor**
Pour l'association	Pour……....
……	
M.	M.
Lu et approuvé	Lu et approuvé

CONTACT.

Nous vous remercions de l'attention que vous avez pu porter à ce dossier et à notre projet. Si vous désirez plus de renseignements sur le raid et notre démarche, vous pouvez nous contacter aux adresses suivantes :

François-Xavier Colle, président de l'association

collef@eleves.enpc.fr
06 74 48 57 85

Damien Augagneur, trésorier de l'association

damaug@hotmail.fr
06 35 95 27 58

Association "Hopes, Desert & 4L"

Hopes, Desert & 4L
Chez Monsieur Francois-Xavier Colle
6, Quai du Canal
67700 SAVERNE